

PROCES-VERBAL

COMITÉ SYNDICAL SIVOS VALLIERES-RILLY-MOSNES

Mardi 14 avril 2026 à 18h30

Convocation : 8 avril 2026

Membres présents : Madame ANTIN-LAUNAY Sonia, Madame CHIDAINE Jocelyne, Madame MAXIMIN Catherine, Madame THIBAUT Farah, Monsieur BLAS Arnaud et Monsieur PERRIAULT Gilles.

Membre absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIAULT Gilles

Ordre du jour

- Installation du Comité Syndical
- Election de la Présidente
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents

N° 2026-13 INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL

Vu la désignation des délégués communaux au sein du SIVOS Vallières-Rilly-Mosnes par les conseils municipaux, Madame PROVOST Joëlle fait l'appel des conseillers syndicaux de chaque commune et procède à leur installation.

Commune	Délégué	Civilité	Prénom	Nom
Vallières-les-Grandes	Titulaire	Madame	Jocelyne	CHIDAINE
Vallières-les-Grandes	Titulaire	Madame	Farah	THIBAUT
Vallières-les-Grandes	Suppléante	Madame	Solveig	DUSSUTOUR
Rilly-sur-Loire	Titulaire	Madame	Sonia	ANTIN-LAUNAY
Rilly-sur-Loire	Titulaire	Monsieur	Gilles	PERRIAULT
Rilly-sur-Loire	Suppléant	Monsieur	Michaël	RENAUD
Mosnes	Titulaire	Madame	Catherine	MAXIMIN
Mosnes	Titulaire	Monsieur	Arnaud	BLAS
Mosnes	Suppléante	Madame	Nathalie	AMANIOU

Madame CHIDAINE Jocelyne est reconnue comme la doyenne d'âge de l'assemblée et assure la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président ou de la Présidente.
Madame PROVOST Joëlle quitte l'assemblée.

N° 2026-14 ELECTION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Jocelyne CHIDAINE, doyenne d'âge de l'assemblée, assure la présidence de séance jusqu'à l'élection du nouveau président.

Madame La Présidente constate que le quorum est atteint et invite l'assemblée à procéder à l'élection d'un président. Madame La Présidente précise que le président est élu au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun délégué n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L. 2122-7 du CGCT).

Monsieur PERRIAULT Gilles est nommé secrétaire de séance et Mesdames ANTIN-LAUNAY Sonia et THIBAUT Farah assesseurs.

Madame la Présidente fait un appel à candidature.

Madame Farah THIBAUT est candidate à la fonction de Présidente du Syndicat intercommunal à vocation scolaire Vallières-Rilly-Mosnes.

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les assesseurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après,

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

Madame Farah THIBAUT a obtenu 6 voix.
Madame Farah THIBAUT ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.
Le Procès-verbal de l'élection de la Présidente est annexé à la présente délibération.

Délibération n°2026-15

Membres en exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026-15 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Madame La Présidente a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de deux postes de Vice-Présidents.

N° 2026-16 ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Election du 1^{er} Vice-Président :

Madame La Présidente demande qui est candidat à la fonction de 1^{er} Vice-Président du SIVOS.

Un candidat se présente :

Monsieur PERRIAULT Gilles

Le dépouillement du vote effectué par les deux assesseurs a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Monsieur PERRIAULT Gilles obtient 6 voix

Monsieur PERRIAULT Gilles ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé 1er Vice-Président du SIVOS et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Madame La Présidente demande qui est candidat à la fonction de 2^{ème} Vice-Président du SIVOS.

Deux candidats se présentent :

Madame MAXIMIN Catherine

Monsieur BLAS Arnaud

Le dépouillement du vote effectué par les deux assesseurs a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Madame MAXIMIN Catherine a obtenu 6 voix

Monsieur BLAS Arnaud a obtenu 0 voix

Madame MAXIMIN Catherine ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente du SIVOS et immédiatement installée.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Gilles PERRIAULT

La Présidente,

Farah THIBAUT